

Autorisation de signature d'un bail professionnel – Mme Binet

Vu les articles L.2122-21 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales permettant au conseil municipal de déléguer au maire certaines compétences ;

Vu la délibération n°2023-082 du Conseil municipal de Champagnier du 18 décembre 2023 relative aux délégations du Conseil municipal au maire rendue publique le 22 décembre 2023 ;

Vu le projet de bail professionnel établi entre la commune de Champagnier, propriétaire des locaux, et Mme BINET Lucille, entrepreneur individuelle (infirmière libérale réglementée), immatriculée sous le numéro SIREN 841 134 521 et le numéro RPPS 10104073464, dont le siège est à CHAMPAGNIER (38800) ;

Considérant que ce bail porte sur des locaux (espace médical et paramédical) sis 2 allée de la Fontaine 3800 Champagnier appartenant au domaine privé de la commune ;

Considérant la volonté de mettre à disposition l'espace paramédical à Mme BINET Lucille pour l'exercice de son activité professionnelle (infirmière) le lundi matin ;

Considérant que ledit bail est consenti pour une durée de 6 ans moyennant un loyer mensuel de CINQUANTE (50) euros hors taxes hors charges ;

Monsieur le Maire, sur délégation du conseil municipal, décide :

Article 1 : Le Maire est autorisé à signer un bail professionnel avec Mme BINET Lucille (841 134 521), concernant les locaux paramédicaux situés 2 allée de la Fontaine 38800 Champagnier, à usage professionnel pour les jours d'occupation suivant : le lundi matin.

Article 2 : Le bail portera sur une durée de SIX (6) ans, à compter du 21 juillet 2025 (pour se terminer le 20 juillet 2031), moyennant un loyer mensuel de CINQUANTE (50) euros hors taxes, hors charges.

Article 3 : Le bail prévoit une clause de renouvellement selon les dispositions légales applicables.

Article 4 : Les services municipaux sont chargés de l'exécution de la présente décision.

À Champagnier, le 17 juillet 2025

Florent CHOLAT
Maire

Certifié exécutoire compte-tenu de la
Transmission en préfecture le : 18 JUIL. 2025
Publié le : 18 JUIL. 2025

